

NOTES DE L'HON. JUGE HECTOR PERRIER

La vie est trop courte pour être petite : cette parole de D'Israëli semble avoir été un mot d'ordre dans la trop brève existence d'Augustin Frigon; aussi a-t-il accepté comme un devoir, les postes nombreux et très importants qui lui ont été confiés, et toujours il les a remplis avec efficacité et succès.

Je voudrais, en hommage à sa mémoire souligner d'un trait sa nomination et son séjour à la Commission Pédagogique des Écoles Catholiques de Montréal (1928 à 1937) et au Comité Catholique du Conseil de l'Instruction Publique (de janvier 1931 jusqu'à sa mort).

Dès son entrée dans chacune de ces institutions, il s'est fixé un objectif qu'il n'a cessé de poursuivre pour ne s'arrêter qu'après l'avoir atteint : orienter l'enseignement des travaux manuels afin d'éveiller chez les élèves des écoles primaires, la plupart fils d'ouvriers, le goût de mettre en valeur leurs talents et de se préparer un avenir convenable.

En décembre 1929, il inspire une résolution adoptée par la Commission d'inscrire l'enseignement obligatoire des travaux manuels au programme des 5^e et 6^e années.

Le 4 février 1931, alors qu'il assiste pour la première fois à une réunion du Comité Catholique, il s'appuie sur cette résolution pour obtenir la nomination d'un sous-comité chargé d'étudier le programme d'enseignement des travaux manuels.

À la suite d'un rapport de ce sous-comité (mai 1931), M. Frigon explique ce qu'il espère obtenir : « *donner aux jeunes garçons le goût des travaux manuels et découvrir vers quelle carrière les dirigent leurs aptitudes spéciales* ». Le Comité Catholique exprime alors le vœux que les règlements concernant cet enseignement soient observés plus rigoureusement.

Augustin Frigon avait bien raison de revenir à la charge, car la situation n'était guère brillante dans ce domaine; un rapport de M. C.J Miller, inspecteur général des écoles primaires soumis en février 1933, démontre que neuf municipalités rurales seulement dans toute la province dispensaient l'enseignement des travaux manuels.

En mai 1938, la Commission de Coordination et des Examens, à la suite de deux séances d'études auxquelles participèrent les autorités des écoles techniques, recommande « que le gouvernement soit prié d'étudier l'opportunité d'établir de petites écoles techniques aux besoins particuliers de chaque région ». Cette initiative de M. Frigon devait donner lieu, en 1941, à l'ouverture de nombreuses écoles d'initiation artisanale dans les districts ruraux.

Dans cet effort persistant pour promouvoir et intensifier l'enseignement spécialisé, Augustin Frigon n'a jamais eu pour but de développer la formation technique au détriment de la formation générale; bien au contraire, il exigeait que l'admission aux écoles techniques ne soit faite qu'après la 8^e année des écoles primaires (procès verbaux du Comité Catholique du Conseil de l'Instruction Publique, session mai 1938). D'ailleurs, il précisait sa pensée dans un mémoire intitulé « Enseignement et influence économique » qu'il soumettait au Conseil de l'Instruction Publique en mai 1942 (Revue Trimestrielle Canadienne, juin 1942).

« Il faut donc agir avec détermination aujourd'hui pour que la génération qui nous succédera soit mieux outillée que la majorité d'entre nous pour la lutte, d'une intensité que l'on soupçonne peu chez nous, qui caractérise la vie économique anglo-américaine.

J'estime que le problème est beaucoup plus une question de formation première, d'éducation que de spécialisation. Si la formation est bonne, la spécialisation suivra naturellement. Il s'agit en somme de préparer notre jeunesse de façon à ce que nos descendants soient plus heureux au milieu d'une population différente de la nôtre mais avec laquelle nous devons vivre. »

Parmi ses collègues de la Commission Pédagogique et du Comité Catholique de l'Instruction Publique, se trouvaient d'éminents professeurs de l'enseignement secondaire et universitaire. M. Frigon leur laissait le soin d'imposer dans les programmes l'obligation aux élèves de faire deux parts de leur travail : celle du métier de leur choix et celle de la culture générale; quant à lui, il appuyait fortement sur les questions complexes et difficiles auxquelles il était aux prises dans le domaine particulier qu'il connaissait le mieux.

Dans les sphères de l'enseignement, comme dans toutes celles où il a exercé ses multiples activités, Augustin Frigon, par ses notions exactes sur les conditions de notre vie industrielle, sa volonté tenace, sa vive intelligence et son dévouement inlassable, a exercé une féconde influence. En s'inspirant d'une pensée de Franc Nohain, on peut dire qu'il a possédé *l'art de vivre*, c'est-à-dire qu'il a vécu de telle manière que nous penserons longtemps à lui et que nous regrettons vivement son départ.

HECTOR PERRIER
JUGE DE LA COUR SUPÉRIEURE